

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 23 MARS 2012 Adopté par le Comité Directeur des 1^{er} et 2 septembre 2012

Hôtel Ibis, Porte de Montreuil Paris

Membres présents (10) : Jean-Paul TERS Président, Michel EDIAR Trésorier, Sandrine TAISSON Trésorière-adjointe, Marie-France CHARLES, Jean-Paul BAUDOIN, Jean-François DECHAVANNE, Hélène EDIAR, Alain MATTON, Thierry VERMEERSCH, Chantal LENFANT (arrivée à 22h20)

Membres excusés (5) : Michel CHARIAU (pouvoir à MF Charles), Vincent FREY (pouvoir à JP Ters), Mathieu GAGNOT (pouvoir à H Ediar), Pascal LARMINACH (pouvoir à JF Dechavanne), Joël POULAIN (pouvoir à A Matton).

Membre de droit (1) : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Invitée (1) : Docteur Catherine CHALOPIN

Le Président ouvre la séance à 21h30, en remerciant les participants de leur présence.

- Adoption du compte-rendu du précédent Comité directeur

Des corrections sont apportées. Celles-ci étant prises en compte, le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Comme il a été dit précédemment, il n'est pas possible de modifier le CR quand on est absent.

Il sera sur le site dès ce soir.

- Aucune question écrite pour l'assemblée générale n'est parvenue au secrétariat fédéral dans les délais statutaires. Préparation des réponses aux questions des ligues. Seules les ligues Lorraine et Rhône-Alpes ont proposé des questions, mais qui sont arrivées hors délai. Elles n'ont donc pas pu être jointes au dossier d'AG. Elles pourront cependant être évoquées, mais uniquement de façon orale. Le Trésorier répondra aux questions de la Lorraine, le Président répondra à Rhône-Alpes.

(Des échanges en séance ont lieu sur le règlement des compétitions et sur la nécessité d'avoir des dates butoir de remise des dates des compétitions afin que le règlement sorte au plus tard en décembre, mais aucun engagement ne pourra être pris pour 2012).

- Avenant au contrat Noname pour 2012, et projet d'appel d'offres pour la période 2013/2016

Une 1^{ère} convention a été signée jusqu'en 2012, mais il manque des tailles de certaines tenues. Noname propose de refaire des tenues à condition que l'on signe un contrat jusqu'en 2015. Ainsi, il y aura deux lots de fabrication afin que l'on puisse habiller nos coureurs. Le Comité directeur donne pouvoir au Président pour la signature d'un nouveau contrat. Le Président déclare qu'il ne signera ce contrat que lorsqu'il aura en main la lettre de retrait de l'appel d'offres de la Société Trimtex.

Vote : Contre 0 Abstention 3 Pour 12

- Projet de convention avec le SNAM : le sujet a été déjà évoqué lors du dernier CD

Pour JP Baudoin, on s'aperçoit qu'il devient de plus en plus difficile de pratiquer notre sport (Natura 2000, etc.), suite aux pressions que nous avons sur nos lieux de pratique, JP Baudoin nous propose d'étudier une convention avec le SNAM, dont il est membre, et qui défend les mêmes objectifs.

JP Baudoin est mandaté pour continuer l'étude de cette convention.

Vote Contre 0 Abstention 1 Pour 14

- Questions diverses

- JOG : le contrat de membre associé ne correspond pas à leurs attentes, ils ne donneront certainement pas suite. Une solution reste à trouver pour répondre à leur demande, dans le cadre des règlements fédéraux et du Ministère,

- Commission carto /informatique : mise en place d'une validation FFCO et d'un compteur pour un montant de 200 euros pris sur le budget carto, délai à voir avec Kisis,

- Gestion des licences : priorité n° 1,

- Etude de faisabilité entre RA et FFCO sur la mise en cohérence des deux bases de données alors que Rhône-Alpes a informatisé et géolocalisé 100 % des cartes et ESO : Suite à un entretien téléphonique, 2 scénarios ont été étudiés entre informaticiens en présence de la Présidente de la ligue et du responsable Carto R-Alpes ;

Le 1^{er} scénario permettrait de mettre à niveau le site fédéral avec des contrôles appropriés pour basculer en une seule fois la base Rhône-Alpes dans la base fédérale.

Le scénario 2 propose de faire des synchronisations entre les 2 bases sans fusion. Evaluation environ 200 €

Un avis est donné en séance sur une préférence au scénario 1. Il est demandé à la Ligue R-Alpes de formaliser précisément le cahier des charges avec le soutien de Kisis, qui ensuite chiffrera cette mise en conformité informatique des deux bases.

Chantal Lenfant fait remarquer que la Ligue R-Alpes ne basculera pas la base cartographique informatisée à 100 %, sans garantie qu'elle ne puisse avoir une totale liberté sur les données transmises,

- Export des adresses informatiques des clubs : demande du secrétariat, avis favorable accès donné uniquement aux clubs pour le moment,

- Les améliorations à apporter au calendrier en ligne consistent :

- o à donner la main au secrétariat sur les champs date de validation,
- o à rajouter un champ « délégué » dont les règles de renseignement du champ sont identiques à celles du champ « contrôleur »,
- o à permettre de transformer des champs ouverts en champs fermés (comme par exemple pour le champ « contrôleur »)

- Le Comité directeur autorise le Président à fermer le compte " Sport'Ident " de la FFCO ouvert au Crédit Mutuel,

- 24 novembre : réunion des présidents de ligue, suivi les 24 et 25 novembre d'un Comité directeur fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

Le Président
Jean-Paul TERS

La secrétaire de séance
Marie-France CHARLES